

CVMA PHARMACEUTICAL ACCESS ADVISORY GROUP

GROUPE CONSULTATIF SUR L'ACCÈS AUX PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE L'ACMV

Let's talk about drugs in veterinary medicine

Parlons des médicaments en médecine vétérinaire

INTRODUCTION

Veterinarians in Canada occupy a unique position in the healthcare ecosystem. Unlike our human medical counterparts, who typically prescribe medications that are dispensed by pharmacists, veterinarians are authorized to both prescribe and dispense medications directly to our patients. Our dual role has long been a subject of discussion within the veterinary community, regulatory bodies, and among pet owners.

As the Canadian Veterinary Medical Association (CVMA) continues to advocate for best practices in veterinary medicine, it is essential to explore the implications, benefits, and challenges of this dual responsibility and how it may or may not impact availability of medications and access to care.

LEGAL AND REGULATORY FRAMEWORKS

In Canada, the authority for veterinarians to prescribe and dispense medications is governed by both federal and provincial/territorial legislation. Federally, the Food and Drugs Act (1) and Food and Drug Regulations (2) provide the overarching framework for veterinary drug approval, safety, efficacy, and labeling. The Veterinary Drugs Directorate (VDD) under Health Canada ensures that veterinary drugs are safe and effective for use in animals.

INTRODUCTION

Au Canada, les médecins vétérinaires ont un statut unique dans le système de santé. Contrairement aux médecins pour humains, qui typiquement prescrivent des médicaments qui sont remis à leurs patients par des pharmaciens, les médecins vétérinaires peuvent à la fois prescrire et vendre les médicaments à leurs clients. Notre double rôle fait depuis longtemps l'objet de discussions au sein de la communauté vétérinaire et des organismes de réglementation, ainsi que parmi les propriétaires d'animaux de compagnie.

Alors que l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) continue de promouvoir les pratiques exemplaires en médecine vétérinaire, il est essentiel d'examiner les implications, les avantages et les enjeux liés à cette double responsabilité, ainsi que son impact potentiel sur la disponibilité des médicaments et l'accès aux soins.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Au Canada, la possibilité pour les médecins vétérinaires de prescrire et de vendre des médicaments est régie à la fois par la législation fédérale et par la législation provinciale ou territoriale. À l'échelle nationale, la *Loi sur les aliments et drogues* (1) et le *Règlement sur les aliments et drogues* (2) fournissent le cadre général régissant l'homologation,

Veterinarians' dual roles: Prescribing and dispensing medications in Canada

Ian Alexander DVM, PhD is Director of the CVMA's National Issues Committee.

Address all correspondence to ialexander@cvma-acmv.org.

Copyright is held by the Canadian Veterinary Medical Association. Individuals interested in obtaining reproductions of this article or permission to use this material elsewhere should contact permissions@cvma-acmv.org.

Le double rôle des médecins vétérinaires au Canada : prescrire et vendre des médicaments

Ian Alexander, D.M.V., Ph. D., est directeur du Comité sur les enjeux nationaux de l'ACMV.

Prière d'envoyer toute correspondance à l'adresse ialexander@cvma-acmv.org.

Les droits d'auteur sont détenus par l'Association canadienne des médecins vétérinaires. Les personnes qui souhaitent obtenir des reproductions de cet article ou la permission de l'utiliser ailleurs sont priées d'écrire à l'adresse permissions@cvma-acmv.org.

Furthermore, licensing bodies such as the College of Veterinarians of Ontario (CVO) and the College of Veterinarians of British Columbia (CVBC) regulate the practice of veterinary medicine, including drug dispensing. These bodies require veterinarians to adhere to strict standards regarding record-keeping, labeling, and conflict-of-interest management when dispensing medications.

THE VETERINARIAN-CLIENT-PATIENT RELATIONSHIP (VCPR)

Central to the ability to prescribe and dispense medications is the Veterinarian-Client-Patient Relationship (VCPR). This relationship ensures the veterinarian has sufficient knowledge of the animal's health through examination and diagnosis before prescribing or dispensing any medication. The VCPR is a cornerstone of ethical veterinary practice and is required by law in most jurisdictions for both prescribing and dispensing activities.

BENEFITS OF THE DUAL ROLE

Improved access to medications: One of the most important advantages of allowing veterinarians to dispense medications is the immediate access it provides to pet owners or producers. In many cases, especially in rural or underserved areas, veterinary clinics may be the only accessible source of animal medications. This ensures timely treatment and reduces delays that could compromise animal health and clinical outcomes. This may be even more relevant during times of disease outbreak.

Enhanced compliance and monitoring: When medications are dispensed directly by the veterinarian, there is an opportunity for direct and thorough client education and monitoring. Veterinarians can explain dosage, administration techniques, potential side effects, and storage requirements. This direct communication improves compliance and may improve monitoring of treatment outcomes.

Streamlined care and convenience: Combining prescribing and dispensing within the same visit simplifies the process for animal owners. It eliminates the need to visit a separate pharmacy, which may not stock veterinary-specific medications. This convenience can lead to higher satisfaction and better continuity of care.

Specialized knowledge: Veterinarians have specialized knowledge about animal pharmacology, species-specific reactions, and appropriate formulations. This expertise is critical when dispensing medications, especially drugs used in an extra-label manner that may include compounded or human medications.

l'innocuité, l'efficacité et l'étiquetage des médicaments vétérinaires. La Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada veille à ce que les médicaments vétérinaires soient sûrs et efficaces pour les animaux.

La pratique de la médecine vétérinaire, y compris la vente de médicaments, est aussi régie par des organismes réglementaires comme le College of Veterinarians of Ontario (CVO) et le College of Veterinarians of British Columbia (CVBC). Ces organismes exigent que les médecins vétérinaires respectent des normes strictes en matière de tenue de dossiers, de préparation et d'étiquetage des produits, et de gestion des conflits d'intérêts potentiels en lien avec la vente de médicaments.

RELATION VÉTÉRINAIRE-CLIENT-PATIENT

La relation vétérinaire-client-patient est au cœur de l'autorisation de prescrire et de vendre des médicaments. Cette relation garantit que le médecin vétérinaire connaît suffisamment bien l'état de santé de l'animal, grâce à un examen et à une démarche diagnostique, avant de pouvoir prescrire ou vendre quelque médicament que ce soit. La relation vétérinaire-client-patient est la pierre angulaire de la pratique vétérinaire éthique et est exigée par la loi dans la plupart des provinces et territoires à la fois pour la prescription et pour la vente de médicaments.

AVANTAGES DU DOUBLE RÔLE

Amélioration de l'accès aux médicaments : L'un des principaux avantages du fait que les médecins vétérinaires puissent vendre des médicaments est l'accès immédiat à ces médicaments pour les propriétaires d'animaux de compagnie et les producteurs. Les pratiques vétérinaires sont souvent la seule source accessible de médicaments pour animaux, en particulier dans les zones rurales ou mal desservies. Pouvoir se procurer les médicaments prescrits directement auprès des médecins vétérinaires assure un traitement rapide et réduit les délais qui pourraient compromettre la santé des animaux et les résultats cliniques. Cela est particulièrement important en cas d'épidémie.

Amélioration de l'observance et du suivi : La vente de médicaments donne aux médecins vétérinaires des occasions d'éduquer leurs clients et de faire le suivi des traitements. Ils peuvent expliquer les doses, les techniques d'administration, les effets secondaires potentiels et les conditions optimales de conservation des médicaments. Cette communication directe améliore l'adhésion

ETHICAL CONSIDERATIONS AND CONFLICTS OF INTEREST

Despite the benefits, the dual role raises ethical concerns, particularly around potential conflicts of interest. Critics argue that veterinarians may be incentivized to prescribe medications that they can profit from dispensing. To mitigate this, regulatory bodies typically require veterinarians to be transparent and offer clients the option to receive a written prescription to be filled elsewhere.

The CVMA's Principles of Veterinary Medical Ethics (3) emphasize that veterinarians should honor a client's request for a prescription in lieu of dispensing. This ensures that clients have the option to seek alternative sources.

ARGUMENTS AGAINST VETERINARIANS DISPENSING MEDICATIONS

Potential for overprescribing: Some critics suggest that the ability to profit from dispensing may lead to overprescribing or unnecessary medication use. The increased costs of veterinary care are complex and encompasses many factors. Costs associated with veterinary care support many things, including: providing animal owners access to high levels of care they expect for their animals; resources for training and ensuring the well-being of veterinary teams; and safeguarding sustainability of businesses to provide veterinary services in the long term. It is important to understand the components of veterinary care when evaluating the costs associated with it (4).

Limited oversight compared to pharmacies: Pharmacies are subject to rigorous oversight, including inventory audits, pharmacist licensing, and standardized protocols. Veterinary clinics, while regulated, are subject to practice inspection procedures according to their provincial or territorial regulatory body (5). The degree to which they are scrutinized may vary from that of licensed pharmacies. Safe handling, record keeping, and storage are critical for patient safety.

IMPACTS ON ANIMAL HEALTH AND CLIENT CARE

The ability of veterinarians to dispense medications directly has profound impacts on animal health and client care. Immediate access to medications can be lifesaving in emergency situations. Moreover, the personalized guidance provided by veterinarians ensures that medications are used correctly, reducing risks of adverse reactions or treatment failures.

aux recommandations ainsi que le suivi de l'état de santé des patients et des résultats thérapeutiques.

Simplification des soins et commodité : La possibilité de combiner la prescription et l'achat du médicament lors d'une même visite simplifie le processus pour les propriétaires d'animaux. Cela leur évite de devoir se rendre dans une pharmacie, qui n'a pas nécessairement en stock les médicaments vétérinaires prescrits. Cette commodité peut entraîner une plus grande satisfaction de la clientèle et une meilleure continuité des soins.

Expertise : Les médecins vétérinaires ont une connaissance approfondie de la pharmacologie animale, des réactions propres à chaque espèce et des préparations appropriées. Cette expertise est essentielle lors de l'exécution d'une ordonnance, en particulier pour les médicaments utilisés de manière non conforme aux indications homologuées figurant dans leur monographie, les préparations magistrales ou les médicaments destinés aux humains.

CONSIDÉRATIONS DÉONTOLOGIQUES ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Malgré ses avantages, ce double rôle soulève des questions déontologiques, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts potentiels. Les détracteurs affirment que le fait que les médecins vétérinaires puissent tirer un revenu de la vente des médicaments pourrait influencer leur propension à en prescrire. Pour contrer ce risque, les organismes de réglementation exigent généralement des médecins vétérinaires qu'ils fassent preuve de transparence et offrent à leurs clients la possibilité d'obtenir une ordonnance écrite à faire exécuter ailleurs.

Les principes de déontologie médicale vétérinaire de l'ACMV (3) soulignent que les médecins vétérinaires doivent honorer la demande des clients qui souhaitent obtenir une ordonnance plutôt que de se faire remettre les médicaments, afin que ces derniers aient l'option de se tourner vers d'autres sources.

ARGUMENTS CONTRE LA VENTE DE MÉDICAMENTS PAR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Risque de surprescription : Certaines critiques suggèrent que la possibilité de tirer profit de la vente de médicaments pourrait mener à la surprescription ou à l'utilisation non justifiée de médicaments. La hausse des coûts des soins vétérinaires est complexe et multifactorielle. Ces coûts permettent de financer notamment l'accès à des soins de grande qualité pour les animaux, les ressources nécessaires

From a client-care perspective, the convenience and trust built through direct dispensing foster stronger relationships between veterinarians and animal owners. This trust is essential for long-term health management, especially for chronic conditions requiring ongoing medication.

THE ROLE OF COMPOUNDED MEDICATIONS

Compounded medications are custom formulations that are prepared to meet specific patient needs and are a vital part of veterinary practice. Veterinarians often rely on compounding to adjust dosages, flavors, or delivery methods for animals that cannot tolerate standard formulations, or if a drug is not available commercially.

This underscores the importance of maintaining the veterinarian's ability to dispense medications, especially when compounded options are necessary for effective treatment. Veterinarians may also have additional responsibility if these medications are formulated within their hospital or clinic.

INTERNATIONAL COMPARISONS

In many countries, including the United States, veterinarians also have the authority to dispense medications. However, the extent of this authority varies by state and is often subject to more stringent disclosure requirements. For example, in California, the veterinarian must provide the client with written disclosure that the client has a choice between obtaining the prescription from the veterinarian or obtaining the prescription at a pharmacy of the client's choice. In addition, before prescribing, the veterinarian must offer to give a written prescription to the client that the client may elect to have filled by the prescriber or any pharmacy (6).

Canada's approach, while similar in principle, places greater emphasis on professional judgment and the VCPR, allowing veterinarians more flexibility in dispensing practices.

RECOMMENDATIONS AND BEST PRACTICES

To ensure the dual role of prescribing and dispensing continues to serve the public interest, the CVMA recommends the following best practices:

1. **Transparency:** Veterinarians should clearly communicate medication costs and offer written prescriptions upon request.
2. **Education:** Clinics should provide thorough instructions and counseling on medication use, including possible adverse effects.

à la formation et au bien-être des équipes vétérinaires, et la pérennité des entreprises fournissant des services vétérinaires à long terme. Il est important de comprendre les différentes composantes des soins vétérinaires pour évaluer les coûts qui y sont associés (4).

Surveillance limitée par rapport aux pharmacies : Les pharmacies sont soumises à une surveillance rigoureuse, notamment par des audits d'inventaire, l'octroi de permis aux pharmaciens et des protocoles standardisés. Les pratiques vétérinaires sont aussi réglementées et soumises à des procédures d'inspection conformément à l'organisme de réglementation de la pratique vétérinaire de leur province ou territoire (5), mais le degré de surveillance dont elles font l'objet peut différer de celui des pharmacies agréées. Une bonne tenue de dossiers ainsi que la manipulation et la conservation adéquates des médicaments sont essentielles pour assurer la sécurité des patients.

IMPACTS SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

La possibilité pour les médecins vétérinaires de vendre des médicaments a un impact considérable sur la santé animale et les services qu'ils offrent à leurs clients. L'accès immédiat aux médicaments peut sauver des vies dans les situations d'urgence. De plus, les conseils personnalisés prodigués par les médecins vétérinaires assurent une utilisation appropriée des médicaments, ce qui réduit les risques d'effets indésirables ou d'échecs thérapeutiques.

Sur le plan du service à la clientèle, l'exécution des ordonnances en clinique est pratique et renforce la relation de confiance entre les médecins vétérinaires et les propriétaires d'animaux. Cette confiance est essentielle pour la prise en charge à long terme de la santé des animaux, en particulier dans les cas de maladies chroniques qui nécessitent un traitement continu.

LE RÔLE DES PRÉPARATIONS MAGISTRALES

Les préparations magistrales, qui sont des préparations médicamenteuses modifiées ou adaptées pour répondre aux besoins particuliers d'un patient donné, constituent un élément essentiel de la pratique vétérinaire. Les médecins vétérinaires ont souvent recours aux préparations magistrales pour ajuster la dose, modifier le goût ou changer le mode d'administration d'un médicament pour les animaux qui ne tolèrent pas la préparation standard, ou si le produit n'est pas offert sur le marché.

3. Record-keeping and inventory management:

Accurate records of all dispensed medications should be maintained, including dosage, duration, and client consent. Storage and maintenance of all types of medications should follow strict provincial/territorial and federal guidelines to ensure proper potency, stability, and efficacy. Veterinarians should refer to their provincial/territorial regulatory authorities for guidelines (5).

4. Conflict management:

To manage potential conflicts of interest, clinics should implement policies to prioritize patient welfare.

5. Regulatory compliance:

Veterinarians must stay informed about federal and provincial/territorial regulations, including updates from Health Canada, licensing bodies, pharmacies, and pharmaceutical manufacturers.

The ability of veterinarians to both prescribe and dispense medications is a cornerstone of Canadian veterinary practice; it enhances access to care, improves treatment outcomes, and strengthens the VCPR. Although ethical and regulatory challenges exist, they can be effectively managed through transparency, education, and adherence to professional standards.

As the veterinary profession continues to evolve, the CVMA remains committed to supporting veterinarians in delivering safe, effective, and compassionate care.

Ian Alexander

Cette situation souligne l'importance de maintenir la capacité des médecins vétérinaires à vendre des médicaments, en particulier lorsque des préparations magistrales sont nécessaires pour assurer l'efficacité du traitement. Les médecins vétérinaires peuvent également assumer une responsabilité accrue si ces médicaments sont préparés dans leur hôpital ou clinique.

COMPARAISONS AVEC D'AUTRES PAYS

Les médecins vétérinaires sont autorisés à vendre des médicaments dans plusieurs pays, y compris aux États-Unis. Toutefois, la portée de cette autorisation varie d'un État à l'autre et est souvent soumise à des exigences de divulgation strictes. Par exemple, en Californie, les médecins vétérinaires doivent fournir aux clients une déclaration écrite leur indiquant qu'ils ont le choix de se procurer les médicaments à la clinique vétérinaire ou dans une pharmacie de leur choix. De plus, avant de prescrire un médicament, les méde-

REFERENCES

1. Government of Canada [Internet]. Food and Drugs Act [updated October 15, 2025]. Available from: <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/f-27/>. Last accessed October 30, 2025.
2. Government of Canada [Internet]. Food and Drug Regulations [updated October 15, 2025]. Available from: https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/c.r.c.,_c._870/index.html. Last accessed October 30, 2025.
3. Bourque T, Horney B. Principles of veterinary medical ethics of the CVMA. Canadian Veterinary Medical Association, July 2016. Available from: <https://www.canadianveterinarians.net/media/o5qjghc0/principles-of-veterinary-medical-ethics-of-the-cvma.pdf>. Last accessed October 30, 2025.
4. Kornya M. Understanding the cost of veterinary health care. Canadian Veterinary Medical Association, March 4, 2024. Available from: <https://www.canadianveterinarians.net/related-resources/understanding-the-cost-of-veterinary-health-care/>. Last accessed October 30, 2025.
5. Canadian Veterinary Medical Association [Internet]. Regulatory Bodies [updated 2025]. Available from: <https://www.canadianveterinarians.net/public-resources/regulatory-bodies/>. Last accessed October 30, 2025.
6. California Veterinary Medical Board [Internet]. AB 1399 Frequently Asked Questions [updated 2025]. Available from: https://www.vmb.ca.gov/licensees/ab1399_faqs.shtml. Last accessed October 30, 2025.

cins vétérinaires doivent proposer au client de lui remettre une ordonnance écrite que celui-ci pourra faire exécuter par le prescripteur ou dans n'importe quelle pharmacie (6).

L'approche canadienne est similaire, mais elle accorde une plus grande importance au jugement professionnel et à la relation vétérinaire-client-patient, ce qui laisse une plus grande marge de manœuvre aux médecins vétérinaires.

RECOMMANDATIONS ET PRATIQUES EXEMPLAIRES

Afin de veiller à ce que le double rôle des médecins vétérinaires de prescrire et de vendre des médicaments continue de servir l'intérêt du public, l'ACMV recommande les pratiques exemplaires ci-dessous.

1. **Transparence :** Les médecins vétérinaires devraient communiquer clairement les coûts des médicaments et fournir des ordonnances écrites sur demande.

2. **Éducation** : Le personnel vétérinaire devrait fournir des conseils et des instructions détaillées sur l'utilisation des médicaments, y compris des renseignements sur leurs effets indésirables potentiels.
3. **Tenue de dossiers et gestion des stocks** : Une bonne tenue de dossiers est essentielle en ce qui concerne tous les médicaments prescrits – il faut notamment consigner la posologie, la durée du traitement et le consentement du client. L'entreposage et la gestion des stocks de tous les types de médicaments devraient respecter les normes provinciales ou territoriales et fédérales afin de préserver la puissance, la stabilité et l'efficacité des produits. Les médecins vétérinaires devraient consulter et suivre les lignes directrices de leur organisme de réglementation provincial ou territorial (5).
4. **Gestion des conflits d'intérêts** : Afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels, les propriétaires ou gestionnaires de pratiques devraient instaurer des politiques qui accordent la priorité au bien-être des patients.
5. **Conformité réglementaire** : Les médecins vétérinaires doivent se tenir au courant de la réglementation fédérale et provinciale ou territoriale en vigueur, y compris des mises à jour faites par Santé Canada, les organismes de réglementation de la pratique vétérinaire, les pharmacies et les fabricants de produits pharmaceutiques.

Le fait que les médecins vétérinaires puissent à la fois prescrire et vendre des médicaments est un élément fondamental de la pratique vétérinaire au Canada. Ce double rôle améliore l'accès aux soins, optimise les résultats des traitements et renforce la relation vétérinaire-client-patient.

Bien qu'il y ait des enjeux sur les plans déontologique et réglementaire, ceux-ci peuvent être gérés efficacement grâce à la transparence, à l'éducation des clients et au respect des normes professionnelles.

Alors que la profession vétérinaire continue d'évoluer, l'ACMV maintient son engagement à aider les médecins vétérinaires à prodiguer des soins de façon sécuritaire, efficace et bienveillante.

Ian Alexander

RÉFÉRENCES

1. Gouvernement du Canada [Internet]. Food and Drugs Act [site mis à jour le 15 octobre 2025]. En ligne : <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/f-27/> (dernière consultation le 30 octobre 2025).
2. Gouvernement du Canada [Internet]. Food and Drug Regulations [site mis à jour le 15 octobre 2025]. En ligne : https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/c.r.c.,_c._870/index.html (dernière consultation le 30 octobre 2025).
3. Bourque T, Horney B. Principes de déontologie médicale vétérinaire de l'ACMV. Association canadienne des médecins vétérinaires, juillet 2016. En ligne : <https://www.veterinairesaucanada.net/media/umxjujny/principes-de-deontologie-medicale-veterinaire-de-l-acmv.pdf> (dernière consultation le 30 octobre 2025).
4. Kornya M. Comprendre le coût des soins vétérinaires. Association canadienne des médecins vétérinaires, 4 mars 2024. En ligne : <https://www.veterinairesaucanada.net/ressources-associees/comprendre-le-cout-des-soins-veterinaires/> (dernière consultation le 30 octobre 2025).
5. Association canadienne des médecins vétérinaires [Internet]. Organismes de réglementation vétérinaire du Canada [site mis à jour en 2025]. En ligne : <https://www.veterinairesaucanada.net/ressources-publiques/organismes-de-reglementation-veterinaire-du-canada/> (dernière consultation le 30 octobre 2025).
6. California Veterinary Medical Board [Internet]. AB 1399 Frequently Asked Questions [site mis à jour en 2025]. En ligne : https://www.vmb.ca.gov/licensees/ab1399_faqs.shtml (dernière consultation le 30 octobre 2025).